LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE EN CAS DE DÉPART À LA RETRAITE

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

- **Pour le PEE :** le départ à la retraite est un cas de déblocage correspondant à la cessation du contrat de travail.
Les sommes sont déblocables à tout moment mais qu'une seule fois.

- **Pour le PERCO :** Le départ à la retraite correspond à l'échéance normale du plan.

- **Pour le PERECO :** Le départ ou l'âge légal de départ à la retraite correspond à l'échéance normale du plan.
Depuis le 1er septembre 2023, les conditions de départ à la retraite ont été modifiées. L'âge légal est décalé à 64 ans pour les personnes nées à partir de 1968. Pour les années de naissance précédentes, l'âge légal est relevé progressivement de 62 à 64 ans.

- **Pour le PERECO et le PERCO :** les avoirs sur le plan deviennent des avoirs disponibles qu'après la saisie du premier achat (avant cette action ils restent indiqués indisponible sur votre espace privé).
Les sommes sont déblocables à tout moment et plusieurs fois.

- **Précisions concernant la participation et l'intéressement :** Les droits acquis au titre des exercices comptables de l'entreprise, clos au moment de l'événement, pourront également être remboursés après leur investissement dans le PERECO et le PERCO.

IMPORTANT

La validation de votre ordre est fonction de la **date de réception des pièces justificatives.**
Vous avez **30 jours pour nous adresser** les pièces justificatives à compter de la saisie sur votre espace privé ou de la réception de la demande (par courrier), **au-delà, votre ordre sera annulé.**

QUELS SONT LES ÉVÉNEMENTS EXCLUS

- Le départ en **préretraite**.

EN BREF

PLANS CONCERNÉS	DÉLAI POUR FORMULER LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE
PERCO/PERCOI	À TOUT MOMENT à compter du départ à la retraite
PERECO/PERECOI	À TOUT MOMENT à compter de l'age légal ou du départ à la retraite

Vous pouvez effectuer votre **demande de déblocage** directement depuis votre **espace privé.**

Récupéré sur UNSA DISNEYLAND PARIS

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 18 novembre 2026 à 20:55 · UNSA Disneyland Paris

DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE EN CAS DE DÉPART À LA RETRAITE

QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

DANS LE CADRE D'UN DÉPART À LA RETRAITE
(PEE/PERCO/PERECO)

- Attestation d'admission à la retraite délivrée par la CNAV.

ou

- Titre de pension de retraite portant la date réelle de départ en retraite.

ou

- Certificat délivré par l'entreprise comportant la mention de mise à la retraite avec la date effective de départ à la retraite ainsi que la signature du représentant légal de l'entreprise.

ou

- Notification d'attribution par la Sécurité sociale d'une pension de vieillesse au titre de l'inaptitude médicale au travail.

ou

- Tout document justifiant de la situation de retraité du titulaire du compte *(justificatif émanant d'une caisse de retraite complémentaire)*.

DANS LE CADRE D'UN DÉBLOCAGE À L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART À LA RETRAITE
(PERECO)

- Copie recto/verso, datée et signée, de tout document officiel d'identité établi par une autorité compétente *(carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour...)* en cours de validité indiquant que le salarié a atteint l'âge légal de départ à la retraite.

Les justificatifs listés sont les documents les plus couramment utilisés pour vérifier l'existence de l'événement invoqué.

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupéré sur

Studio BNP Paribas E&RE - 03-26-010 - Cas de déblocage / ES - Mars 2026

BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES est un Métier de BNP Paribas SA
BNP PARIBAS - S.A au capital de 2 203 201 214 euros
Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris
RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449
www.bnpparibas.com
N°ADEME : FR200182_01XHWE

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 18 novembre 2026 à 20:55 · UNSA Disneyland Paris